



DGA Ressources

N° 00839  
du Registre  
des Arrêtés

Objet : Accès aux Documents Administratifs - modificatif

## ARRETE

### LE MAIRE DE LA VILLE DU MANS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-9,  
Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R 330-2 et R 330-3,  
Vu l'arrêté n° 637 du 29 mars 2017 portant désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques,

### Arrête

**Article 1** : Le deuxième alinéa de l'article 1 de l'arrêté n° 637 du 29 mars 2017 portant désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane ALBERTINI, Monsieur Pierre-François DE CARLINI, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Monsieur François BLOMME – PETTON remplira cette mission.

**Article 2** : L'arrêté n° 1242 du 22 septembre 2021 est abrogé.

**Article 3** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mans, le 11 juin 2024

Le Maire,

*Signé par Stéphane LE FOLL*

Stéphane LE FOLL  
Président de Le Mans Métropole,  
Ancien Ministre